

**Intervention du sénateur Franck Montaugé
PLF 2016 / mission AAFAR 30 novembre 2015**

M. le Président,

M. le Ministre,

Chers collègues,

Le budget 2016 de la mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (AAFAR) s'inscrit dans une trajectoire qui conjugue 3 objectifs étroitement liés :

Deux sont propres à la politique agricole :

- **L'amélioration structurelle** de la performance « **économique, sociale et environnementale** » de l'appareil de production, dans la coexistence de modes et d'organisations de production différents mais complémentaires **pour répondre** à la variété des besoins des marchés.
- **La réponse immédiate** aux crises que traversent certaines filières (élevages, production laitière, etc.) qui, pour paraître conjoncturelle, n'en ont pas moins un caractère structurel.

ET le troisième objectif, commun à toutes les missions de ce PLF, c'est

- la contribution à la restauration progressive des comptes publics de la Nation.

Cependant, l'appréciation du budget consacré en 2016 à **la politique agricole de la France ne peut se limiter** à l'analyse des quatre programmes de la mission AAFAR.

Je veux **tout d'abord** ici rappeler l'enjeu, relevé avec succès par le Président de la République en 2013, qu'a constitué le maintien du niveau de la PAC à 9,7 milliards d'euros sur la période 2014-2020.

En prenant aussi en compte le financement de l'équilibre du régime des retraites, **la France consacrera 19.9 milliards d'euros aux politiques agricoles en 2016.**

Et pour faire écho aux propos d'Henri Cabanel, **pour 100 € de production** agricole ou agro-alimentaire, **il y a 27 € d'argent public**. Au périmètre de l'ensemble des fonds publics consacrés au secteur agricole, la contribution budgétaire au redressement des comptes publics est donc de 1 %.

En matière de **soutien à la compétitivité** de l'appareil productif, **trois dispositifs contributifs** sont à souligner :

- **d'abord**, 1 milliard d'euros seront consacrés en 2016 à la modernisation des exploitations. Ces aides sont revalorisées de 350 millions d'euros par an pendant trois ans, dont 86 proviennent du MAAF en hausse de 35% par rapport à 2015. On peut noter qu'entre 2014 et 2016 les fonds du ministère consacrés à la modernisation ont été triplés, puisqu'ils passent de 30 à 86 millions d'euros.
- **ensuite**, 1.7 milliards d'euros, +13% / 2015, +70% / 2013 **d'allègements de charges sociales et fiscales seront opérés en 2016**, dans le cadre du Pacte de responsabilité. Ces allègements bénéficieront pour 734 m€ aux exploitations et pour 966 m€ aux coopératives et entreprise agro-alimentaires.

L'effet direct c'est que **nous avons résorbé notre différentiel de coût du travail** avec l'Allemagne par ces mesures d'allègement et aussi pour des raisons qui tiennent à la politique sociale allemande.

- **enfin**, le dispositif pour les travailleurs saisonniers est reconduit à hauteur de 410 millions d'euros.

Au total, l'ensemble de ces dispositifs d'allègement concernant le domaine agricole et agro-alimentaire est passé de 2.42 milliards d'euros en 2013 à 4.216 milliards d'euros en 2016.

Et sur la période 2013-2017, les allègements auront été doublés.

En matière de **soutien conjoncturel**

Ce budget est marqué par des mesures visant à apporter un soutien financier et fiscal immédiat à l'ensemble des éleveurs,

- Allègement de trésorerie pour 600 millions d'euros
- Restructuration des dettes
- Remboursement accéléré de TVA
- Mobilisation du FAC
- Accompagnement des prêts auprès des banques

L'ensemble de ces mesures représente plus de 1.1 milliard d'euros.

La prise en compte de la dimension structurelle de ces crises s'est aussi traduite par 300 millions d'euros de mesures supplémentaires contribuant à répondre à cinq objectifs majeurs :

- Assurer des prix rémunérateurs
- Alléger les charges
- Lutter contre l'endettement
- Moderniser les outils de production, le PIA y contribue
- et simplifier les normes

Au total 3 milliards d'euros en 3 ans seront investis dans l'agriculture et l'élevage.

Il faut noter que tous les moyens de financements de ces mesures ne relèvent pas du PLF ou du PLFSS. L'appréciation stricte des programmes de la mission AAFAR ne permet pas d'en rendre compte. Mais je vous invite à les considérer pour apprécier le soutien à l'action menée.

Dans cette intention, je souligne :

- l'exonération à partir de 2016 de TFNB et de CFE accordée pour les projets pionniers de méthanisation agricole,
- la pause dans le prélèvement des chambres d'agriculture effectué par la TA/TFNB, la baisse sera donc plafonnée à 2% alors qu'initialement elle devait progressivement atteindre 6% d'ici 2018.
- l'extension **aux associés** des CUMA du dispositif de suramortissement, dispositif qui n'était accessible jusqu'ici qu'aux entreprises soumises à l'IS ou à l'IR,

M. le Ministre, **le suramortissement pourrait aussi très utilement servir la compétitivité de nos coopératives dont les plus grandes sont engagées dans la compétition internationale et contribuent très positivement à notre balance du commerce extérieur** – en disant cela, je pense à des caves vinicoles comme celle de l'Union Plaimont dans le Gers que vous connaissez bien !

Pour terminer, permettez-moi, chers collègues, de faire un zoom sur les actions 13 et 14 du programme 154. Des actions qui conditionnent de façon importante la vie des territoires ruraux et leur avenir économique.

L'action 13 d' « **Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles** » vise à assurer la pérennité de notre agriculture. Elle soutient la politique de l'installation et finance la modernisation des exploitations agricoles, indispensable à l'adaptation et l'amélioration des outils de production.

Cette action enregistre, après la hausse de 12% en 2015, une hausse de 19,7 millions d'euros en AE. Elle démontre l'engagement du Gouvernement en faveur du renouvellement des générations.

En deux ans, les moyens consacrés à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles ont augmenté de 27% (+36 millions d'euros). Le Gouvernement maintient ainsi son objectif de 6000 installations par an.

Enfin, **l'action 14** qui vise à soutenir les zones rurales par le biais d'une gestion équilibrée de leur territoire et un renforcement de leur attractivité. Elle représente plus de 55% des crédits du programme, pour 782,5 millions d'euros d'AE et 769 millions d'euros de CP.

M. le Président,

M. le Ministre,

Chers collègues,

Comme je le disais en début de propos, l'appréciation du budget consacré en 2016 à la politique agricole de la France ne peut se limiter à l'analyse des 4 programmes de la mission AAFAR.

L'ensemble des fonds nationaux et européens qui seront consacrés, en 2016

- aux enjeux structurels de transformation de l'appareil productif
- à la réponse aux crises des filières
- et au développement tant qualitatif que quantitatif de nos productions

soit **près de 20 milliards d'euros** on l'a vu, démontre la volonté forte du gouvernement, et du ministre dont je salue l'action, de restaurer la compétitivité de ce grand secteur de notre économie nationale qui caractérise plus que tout autre et depuis longtemps l'excellence française.

Dans la durée, l'efficacité de l'action menée dépendra, filière par filière, d'un juste partage de la valeur ajoutée et de l'implication de toutes les parties prenantes, l'Etat bien sûr dont on vient de mesurer l'engagement, les agriculteurs et leurs organisations de manière tout aussi essentielle mais aussi la grande distribution.

La représentation nationale devra y prendre sa place et je vous invite donc d'ores et déjà, chers collègues, **sur cette base d'analyse**, à approuver le budget 2016 de la mission AAFAR.

Je vous remercie.